



Mairie de Fenioux

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT

Présents : MM. BASTY Jean-Pierre, GALLARD Michel, GUITTON Claude, Mmes TEXIER Valérie, BOUTIN Mireille, RENAULT Françoise, MM. NETIER Cédric, NICOLE Jerry, ROSSARD Jean-Michel.

Absentes : Mmes AUDEBRAND Christelle, DUVAL Marina, GEAY Isabelle, SÉNÉCHAUD Julie, M. FOURRÉ Jean-Claude.

Procuration de M. LIÉBOT Jean-Michel à M. Claude GUITTON.

Madame TEXIER a été désignée secrétaire de séance.

Vote d'une ligne de trésorerie

Le conseil décide de contracter auprès du Crédit Agricole une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 50 000 € au taux index Euribor 3 mois moyenné majoré de 1,100 %. Les frais de dossier ainsi que la commission d'engagement sont de 150 €

Consultation relative à la modification des statuts du SIEDS pour la prise en compte du régime juridique des Syndicats mixtes fermés

Considérant que le SIEDS a intégré une nouvelle compétence statutaire en matière d'infrastructures de recharge en juin 2019, ses statuts ayant été modifiés dans cette perspective par arrêté 79-2019-09-23-002 du 9 octobre 2019 ;

Le conseil approuve le projet de statuts modifiés du SIEDS avec une entrée en vigueur lors de la désignation des représentants postérieure au prochain renouvellement général des conseils municipaux, la modification en cause ne modifiant pas les transferts de compétence déjà réalisés par les membres au profit du syndicat.

CCVG : convention d'adhésion au service d'instruction des actes et autorisations du droit des sols année 2020

Depuis le 01/01/2018, la communauté de Communes Val de Gâtine a mis en place un service commun d'instruction des ADS.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention pour l'année 2020.

Division parcellaire et cession d'une parcelle à la CCVG

Vu la construction du Centre de Première Intervention (CPI) par la Communauté de communes Val de Gâtine sur la parcelle section A n°1380 de 26948 m² ;

Vu la construction d'un atelier municipal par la commune de Fenioux sur cette même parcelle ;

Vu la division de la parcelle effectuée par un géomètre en accord avec m. le Président de la CCVG ;

Considérant que la CCVG souhaite acquérir une partie de cette division comprenant l'accès à son CPI et le bâtiment ;

Le conseil municipal :

- Accepte de céder une parcelle de 1351 m2 pour un euro symbolique l'ensemble.
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Dénonciation du bail du terrain d'auto-cross

Suite à la demande du Comité des fêtes, le conseil municipal accepte de dénoncer le bail signé le 04/03/1994 avec M. et Mme Jean-Paul NETIER concernant la location de divers terrains à la Girardière de Fenioux afin d'y organiser un auto-cross

Décisions modificatives : vote de crédits supplémentaires

Le conseil municipal, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2019

Fonctionnement : crédits à ouvrir :

- chapitre 012 : article 6218 autres personnels extérieurs	5 000 €
- chapitre 65 : article 6541 créances en non-valeur	184 €
article 6542 créances éteintes	262 €

Crédits à réduire :

Chapitre 013 : article 6419 : remboursement sur rémunération	5 446 €
--	---------

Investissement : crédits à ouvrir :

- Chapitre 041 : article 2111 terrains	600 €
- Chapitre 041 : article 10251 dons et legs en capital	600 €

Aliénations, acquisitions et déclassement d'un chemin rural après enquête publique

Les enquêtes publiques se sont déroulées du 4 novembre au 19 novembre 2019.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire enquêteur, André SIMONNEAU, a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, le conseil autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite des aliénations des trois portions de terrain au Claudis, d'une portion de terrain à la Haute Courtière, d'une portion de chemin rural à la Bleure, des chemins ruraux à la Vergne, à l'Oliverie, à l'Aumonerie, des aliénations et des acquisitions d'une portion de terrain aux Grandes Rémondrières et à Clairouin, ainsi que le déclassement d'un chemin rural à la Bonnetière après enquêtes publiques. Les aliénations seront effectuées sur la base de 0,50 € le m2.

Adhésion de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage mis à disposition par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres

Le Conseil municipal décide d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres, et s'engage à rembourser au CDG79 les prestations de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG des Deux-Sèvres et le CDG de la Charente-Maritime, et selon les tarifs indiqués dans la convention d'adhésion.

Suppression de poste

Suite au recrutement d'un agent technique territorial, le conseil décide de modifier comme suit le tableau des emplois :

Grade : adjoint technique territorial :
Ancien effectif : 0, nouveau effectif : 1

Grade : adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe :
Ancien effectif : 2, nouveau effectif : 1

Tarifs d'utilisation des salles

Les tarifs de 2019 ne sont pas modifiés.

Participation de l'Union Sportive de Fenioux

Le montant de remboursement de l'USF est inchangé soit 650 € par an.

Demandes de subvention

Le conseil refuse de verser une subvention à France Alzheimer et aux conciliateurs de justice.

Informations diverses

Eoliennes : un mât de mesure du vent va être installé sur la route de Champdeniers.

A Fenioux le 19 décembre 2019

La secrétaire de séance,
V. TEXIER

Le Maire,
J.-P. BASTY